



## Rapport de la commission ad'hoc concernant

### Le préavis N° 2023-06

### relatif à la demande d'un crédit d'investissement de CHF 825'000.— pour la réfection de la Route de Thierrens en traversée de localité.

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La commission ad'hoc, composée de MM Allaz François, Panchaud Yvan, Staubli David, Tzaut Nicolas et Binggeli Kevin, s'est réunie les 9 et 16 octobre 2023 afin de débattre et de statuer sur le préavis cité en titre. Elle s'est également entretenue avec Mme Riva Patricia, Municipale, ainsi que par écrit, avec M. Sirvent Paul, Ingénieur civil chez ALPHA-GEO Ingénieurs et Géomètres SA. Tous deux ont répondu avec satisfaction à toutes les questions qui leurs ont été posées, nous les remercions pour leurs disponibilités.

Nous avons eu accès au rapport de « l'étude globale de la réfection de 4 tronçons de routes communales », ainsi qu'aux plans originaux. Cette étude découle de l'acceptation du crédit d'étude concerné par le préavis 2022-08.

#### Etat de la route et des services existants

Le rapport confirme les constats déjà effectués en 2016 quant à l'état actuel. Les réfections prévues pour la route, les collecteurs d'eaux claires et usées, la conduite d'eau potable ainsi que l'éclairage public sont détaillées, cohérentes et n'ont pas soulevé de questions.

#### Construction d'un nouveau trottoir

Le but principal de cette nouvelle construction est de permettre un déplacement sécurisé aux habitants sis à l'est de cette route. Le trottoir est prévu sur les bandes herbeuses existantes, à cheval entre le domaine public et les parcelles privées, sans réduire le gabarit routier actuel. Sa largeur sera limitée à la largeur de cette bande herbeuse, c'est-à-dire 1.5m. Les ouvrages existants, notamment le mur en enrochement des parcelles 949 et 38 seront conservés. Une clôture grillagée sera par ailleurs prévue pour sécuriser le passage, la différence de niveau étant importante sur ces parcelles. A l'heure actuelle, il n'y a pas de servitudes au registre foncier et les propriétaires n'ont pas été consultés. Ils le seront uniquement si la procédure d'enquête conformément à la Loi sur les routes valide cet ouvrage. Bien que ce trottoir soit proposé pour améliorer la sécurité et l'accès vers le centre du village, si aucun accord n'est trouvé entre la commune et les propriétaires, cette partie peut être supprimée du projet sans impacter le reste des travaux.

#### Installation de deux dispositifs d'aide à la traversée

La commission a souhaité éclaircir les raisons pour lesquelles ce préavis ne propose pas de passage pour piéton. Selon réponses de M. Sirvent, les critères pour la création d'un passage pour piéton sont les suivants :

- Des zones infranchissables doivent être aménagées de part et d'autre de la chaussée pour protéger les piétons du trafic.
- Une visibilité suffisante doit être garantie dans les 2 directions (au moins 55m avec la limitation actuelle à 50 km/h).



- Des études menées par le Bureau Suisse de prévention des accidents (BPA) indiquent que sous certaines conditions, la sécurité des piétons est mieux assurée sans passage piéton. Ce serait le cas notamment pour les passages peu fréquentés. Selon les normes routières de l'association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS) ainsi que les fiches d'informations du BPA, il est nécessaire qu'au moins 100 personnes traversent une route pendant les cinq heures les plus fréquentées de la journée.

Le dernier critère n'étant pas suffisant, ALPHA-GEO a donc abandonné les démarches auprès de la DGMR.

La création d'un dos d'âne n'est pas non plus envisageable selon ALPHA-GEO : La distance minimale entre une surélévation et un carrefour est de 10m. Ceci ne peut pas être garanti avec les chemins des Placettes et de Mandou.

Concernant l'aide à la traversée entre les parcelles 15 et 39, celle-ci permet d'augmenter la largeur du trottoir existant. En effet, la largeur actuelle ne répond pas aux normes et un élargissement sur la partie privée n'est pas envisageable.

Il est important de noter qu'un piéton n'est pas prioritaire en empruntant une aide à la traversée. Sa sécurité est cependant accrue par : Le rétrécissement de la voie ; l'ajout d'un éclairage à chaque traversée prévue par ce préavis ; l'abaissement du trottoir au niveau de la route pour faciliter l'accès aux personnes à mobilités réduites.

### **Subventions**

Le taux maximum de subvention cantonal sur les travaux routiers s'élève à 50% et dépend de plusieurs facteurs (détails disponibles sur le site de la DGMR). Par expérience, ALPHA-GEO a estimé ce taux à 40%, le calcul définitif interviendra après la phase d'appel d'offre. Ce taux s'applique sur les postes : Réflexion de la route de Thierrens, Honoraires ingénieur civil, honoraires géomètre et divers et imprévus et pour arrondir.

La subvention de l'ECA (15%) quant au remplacement de la conduite d'eau potable s'applique à l'entier de la position du devis.

### **Planning des travaux**

Le planning de ces travaux ainsi que la coordination avec la réfection des autres routes n'est pas clairement défini. Selon ALPHA-GEO, ces travaux pourraient commencer au début du deuxième semestre 2024.

### **Conclusion**

En conclusion, les travaux de réfection de la route étant jugés nécessaires, nous estimons opportun la proposition d'améliorer par la même occasion les accès pédestres qui la bordent. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un passage piéton, ces aménagements améliorent la sécurité des piétons.



Au vu de ce qui précède, la commission ad'hoc, à l'unanimité propose d'accepter le préavis 2023-06 tel que proposé :

- 1) d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 825'000.- pour la réfection de la Route de Thierrens en traversée de localité ;
- 2) d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt pour tout ou partie de la dépense ;
- 3) d'amortir cet investissement sur une période de trente ans au maximum.

Bottens, le 21.10.2023

Les membres de la commission ad'hoc :

Allaz François, Membre

Panchaud Yvan, Membre

Staubli David, Membre

Tzaut Nicola, Membre

Binggeli Kevin, Rapporteur